

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Confusions regrettables

Le Président du Conseil a une mauvaise presse.

Les groupes parlementaires républicains, radicaux et radicaux-socialistes qui composent la majorité se réunissent, condamnent les paroles prononcées par M. Combes lors de la discussion du budget des cultes et déclarent qu'ils cesseraient de le soutenir, si ses actes ne valaient pas mieux que ses discours.

Mais M. Combes agit, et il a plus fait contre le nationalisme et le cléricalisme que tous les ministres républicains réunis qui se sont succédé en France depuis 32 ans.

Tant qu'il en sera ainsi, tant que M. Combes servira la République en ferme et loyal républicain, le « bloc » ne l'abandonnera pas et refusera de le condamner pour d'imprudentes paroles pouvant lui échapper à la tribune.

Nous le répétons, le Président du Conseil a prononcé des paroles imprudentes ; mais il n'a pas trahi son programme.

M. Combes est radical et depuis longtemps le parti radical a mis dans son programme la séparation des Eglises et de l'Etat. D'autre part, on sait avec quelle énergie le chef du cabinet poursuit l'application de la loi sur les Associations. Il sera d'ailleurs, demain, à ce sujet, ce qu'il a été hier.

Devait-il, pour cette raison demander la suppression du budget des cultes et cela par la méthode brutale et révolutionnaire ? Non, évidemment. Nous sommes un chaud partisan de la séparation des Eglises et de l'Etat, mais par la méthode évolutionniste. Nous souhaitons que cette séparation s'opère progressivement et par l'extinction des ministres des cultes. Du reste, une décision aussi grave que celle de la séparation des Eglises et de l'Etat ne doit être prise qu'après une longue et mûre délibération et non en une heure par la voie budgétaire. Les républicains du « bloc » ont pour premier devoir de voter rapidement le budget ; ils étudieront ensuite les réformes souhaitées par la démocratie.

La Commission du budget avait été plus sage que la Chambre. Quoiqu'elle fût en grande majorité favorable à la séparation des Eglises et de l'Etat et à l'abrogation du Concordat, elle avait décidé de voter le budget de 1903 sans modification afin de ne pas perdre un temps précieux en vaines discussions. Pourquoi, dès lors, certains imprudents ont-ils commis la faute de soulever un inutile et dangereux débat ? Nous l'ignorons. En tout cas, que la Chambre répare le temps perdu, qu'elle vote rapidement le budget, qu'elle nomme ensuite sa Commission de la séparation des Eglises et de l'Etat et les républicains lui pardonneront la faute récemment commise.

Est-ce à dire que M. Combes ait été mieux avisé dans sa réponse que les partisans de la suppression du budget des cultes ? Nous ne le croyons pas.

M. Combes a eu tort d'affirmer que la

suppression du budget des cultes a forcément comme corollaire l'anéantissement de toute religion. Il y a là une confusion fâcheuse qu'il est indispensable de dissiper.

La suppression du budget des cultes tend simplement à enlever aux prêtres la qualité de fonctionnaires dont certains d'entre eux abusent pour combattre l'Etat qui les paie.

Elle ne s'attaque pas au culte même, elle ne s'oppose point à sa célébration, elle ne proscrie aucune religion, aucune de ses idées morales qui, nous sommes d'accord avec M. Combes pour le reconnaître, ont tant de puissance sur la faible et inquiète humanité.

Aux Etats-Unis, où aucun ministre d'aucun culte n'est salarié par l'Etat, n'y a-t-il pas autant de religions et plus de religions qu'en France ?

M. Combes a eu le tort grave de croire et de laisser croire qu'une mesure exclusivement politique pouvait avoir une tendance anti-religieuse. Supprimer le traitement d'un évêque, ce n'est pas nier Dieu. L'expression a sûrement dépassé sa pensée.

Un homme politique esquissait en ces termes une réponse telle qu'il l'aurait désirée de la part de M. Combes :

Messieurs, il faut sérier les questions. Et, pour chaque question, il faut commencer par le commencement. Je vous ai promis, dans ma déclaration ministérielle, de liquider la situation des congrégations. J'y ai travaillé, j'y travaille. J'y travaillerai encore... Quand nous en aurons fini avec cette première question, il nous sera loisible de nous occuper de la seconde, c'est-à-dire des rapports de l'Etat avec le clergé séculier. Alors, nous discuterons. Alors, nous nous demanderons quelles précautions il faut prendre pour passer d'un régime à l'autre. En attendant, j'invoque le contrat intervenu entre nous, j'invoque ma déclaration ministérielle pour refuser de m'occuper des conséquences de l'abrogation d'un Concordat qui est encore debout... »

L'unanimité du bloc l'aurait applaudi.

Or, ce n'est pas précisément ce qui est arrivé à M. Combes.

C'est qu'il a inutilement prononcé des paroles imprudentes — imprudentes, parce qu'elles étaient surtout incomplètes — qui ont contristé beaucoup de nos amis et réjoui tous nos adversaires. C'est qu'il a eu l'air — nous disons seulement : l'air — de condamner ou du moins de considérer comme insuffisante la morale laïque. C'est qu'il était difficile en l'écoutant, de ne pas se rappeler la célèbre parole : « il faut une religion pour le peuple. » C'est que forcément, on songeait à Montalembert s'écriant :

Quel est le problème aujourd'hui ? C'est d'inspirer le respect de la propriété à ceux qui ne sont pas propriétaires... Or, je ne connais qu'une recette pour inspirer ce respect, pour faire croire à la propriété ceux qui ne sont pas propriétaires : c'est de leur faire croire en Dieu, et non pas au Dieu vague de l'éclectisme, de tel ou tel autre système, mais au Dieu du catéchisme, au Dieu qui punit ETERNELLEMENT les voleurs... Voilà la croyance réellement populaire qui puisse protéger efficacement la propriété...

Nous en sommes bien assurés : M. Combes répudie ces paroles de Montalembert. Il ne croit pas que la menace de l'Enfer soit nécessaire pour assurer dans la société le bon ordre et l'harmonie. Il ne croit pas que l'organisation idéale de cette société consiste à placer entre le pauvre et le riche un prêtre qui dise à l'un : « Résigne-toi à souffrir !

Tu seras plus heureux dans un autre monde ! » et à l'autre : « N'oublie pas de faire quelques charités à ce malheureux ! » M. Combes conçoit certainement un autre idéal social où nous nous efforcerons d'assurer à l'humanité, dans ce bas monde, la plus grande somme possible de bonheur et de vérité, où règnera l'esprit de solidarité et de justice et où les actions humaines ne seront pas réglées par la seule crainte des flammes éternelles ou par le seul espoir d'un paradis. Mais c'est cette contre-partie de ses premières explications qui manque dans le discours de M. Combes. C'est cette affirmation de nos espérances, de ses propres espérances, qu'il n'a pas eu le temps ou qu'il a oublié d'apporter à la tribune...

De là, un malentendu regrettable.

Mais ce n'est — nous en sommes persuadés — qu'un malentendu qui se dissipera à la première occasion et qui ne nous fera jamais oublier les services déjà rendus.

A. ANDRÉ.

Le célibat des prêtres

C'est avec une véritable émotion que j'ai lu, dans la *Dépêche*, le détail du suicide de ce pauvre abbé Vales et de son amie.

Encore une victime de cette institution immorale que l'on appelle le célibat ecclésiastique, contrainte barbare, injustifiable. L'abbé Vales voulut s'en affranchir en s'unissant légitimement à celle qu'il aimait, il fut obligé de rester courbé sous le joug qu'il s'était imposé imprudemment et en désespoir de cause, se donna la mort avec celle qu'il voulait pour femme.

J'ai dit imprudemment, et en effet, l'âge auquel le jeune prêtre prononce le vœu de célibat fait que celui-ci prend un engagement téméraire. Combien vraies, les pages écrites par A. S. Morin, sur ce sujet.

Voici donc, dit-il, un jeune homme, novice, élevé en dehors du monde, dans une sphère où tout est étranger à la société moderne, nourri des leçons du clergé, façonné à l'obéissance, il ne connaît rien au delà du séminaire, il prononce son vœu dont il est loin de soupçonner la portée, et il se flatte de pouvoir le tenir.

Quelle témérité ! dès les premiers pas dans la vie, il voit s'ouvrir autour de lui de nouveaux horizons, le monde lui apparaît tout différent du tableau que lui en avaient tracé ses instituteurs : il apprend à faire usage de sa raison ; il ose examiner ce qui avait été pour lui l'objet d'une adoration perpétuelle. Il voit partout établies des relations de famille, il est témoin des douces jouissances qu'elles procurent, des joies de la vie domestique, il contemple les régions du bonheur, dont l'accès lui est interdit. Il se trouve en contact avec les femmes, lui qui jusqu'ici n'avait osé lever sur elles un regard ; bien plus, il est chargé de les confesser ; de s'entretenir avec elles en tête à tête d'entendre l'aveu de leurs fautes, de pénétrer jusqu'au fond de leur conscience, il reçoit leurs confidences, et il est condamné à ne jamais connaître l'amour. Il éprouve le réveil tardif de ses sens qui avaient été assoupis par l'action d'un régime factice ; il est embrasé de désirs, et il faut qu'il impose silence à la voix de la nature. Il est sensé n'avoir pas de sexe, Vaine fiction ! Il lutte contre la passion dont il est transporté, il invoque à son aide

la sainteté de son vœu, il réclame le secours de la grâce céleste.

Mais il se livre chez lui un combat de tous les jours. Alors il regrettera sa promesse imprudente, il maudira son vœu insensé qui l'empêche d'être homme, d'être citoyen.

Veut-il rompre ce vœu et sortir de l'Eglise, alors surgissent les difficultés de toutes sortes : recherche d'une situation ; élevé uniquement en vue de la prêtrise, il n'a guère d'aptitudes aux emplois civils. Mépris dont le frappe l'opinion publique égarée par les traditions catholiques. Renégat, apostat, voilà les épithètes qu'on lance à la face du prêtre qui sort de Rome pour obéir à sa conscience. L'abbé Vales était prêt cependant à braver ces difficultés, il voulait redevenir homme en épousant celle qui possédait son cœur, les parents refusèrent leur consentement et par leurs agissements en vue de séparer les amants les poussèrent au suicide.

Qui se sent le courage de jeter la pierre à ce prêtre victime ? Pour ma part, je n'ai pour lui et pour elle que de la commisération. Ce qu'il faut flétrir c'est cette institution abominable inventée par l'Eglise pour tenir ses prêtres sous son absolue domination et qui les pousse au suicide ou au crime.

L'abbé Vales est mort, c'est l'Eglise qui l'a tué !

E. LIGNY

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 31 janvier 1903

Présidence de M. Guillaïn, vice-président. La Chambre aborde la discussion du budget de la guerre.

M. Suchetet parle le premier dans la discussion générale, il s'occupe de la loi de deux ans, et dépose une motion tendant que cette loi soit discutée immédiatement après le budget, chose impossible puisque le Sénat n'a pas encore voté la loi.

La motion de M. Suchetet n'est pas prise en considération.

M. le colonel Rousset parle ensuite et se plaint des diverses modifications apportées dans l'armée par le général André. Il répond au discours de Jaurès sur la paix.

Le ministre de la guerre a répondu comme il convenait au colonel Rousset.

M. Messimy, regrette l'exagération de nos dépenses militaires ; il indique divers abus dont il demande la répression.

M. Maujan, rapporteur du budget de la guerre répond qu'il faut que la France soit armée en face des nations armées.

La discussion générale est close.

M. Féron dépose une motion en faveur des ouvriers civils des établissements militaires.

Cette motion est adoptée.

Par 301 voix contre 224, un amendement de M. Déjeante tendant à la suppression des aumôniers dans les écoles militaires est rejeté.

M. Bouveri demande la suppression des 28 et 13 jours.

M. Colliard dépose alors une motion tendant à la suppression des 13 jours.

Par 227 voix contre 221, cette motion est votée.

Une proposition de M. Buyat, tendant à la réduction à 21 jours de la période d'instruction pour les réservistes, est renvoyée à la commission de l'armée.

Et la séance est levée.

Séance du 2 février 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président. La Chambre reprend la suite de la discussion du budget de la guerre.

M. Lasies demande des explications au sujet de divers incidents qui seraient produits à Poitiers, au régiment d'artillerie.

Le général André demande à ne répondre à cette question qu'après le vote du budget.

M. Sarraut soutient un amendement portant une augmentation de 1,200,000 francs pour distribution de vin aux soldats.

M. Laurent demande le rejet de l'amendement Sarraut.

M. Doumer déclare que cet amendement ne peut être accepté; la Chambre le vote par 322 voix contre 212.

Un amendement de M. Vaillant tendant à voter un crédit de cinq millions pour améliorer l'ordinaire des soldats est adopté.

M. Déjeante demande la suppression des aumôniers militaires; par 305 voix contre 221, cet amendement est rejeté.

Diverses motions sont ensuite présentées et retirées par leurs auteurs après explications données par le ministre.

Puis la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

L'affaire Humbert-Daurignac

Le juge André a longuement interrogé, samedi, Maria Daurignac au sujet de la fuite de la famille Humbert en Espagne. L'éternelle fiancée a déclaré que toutes les histoires racontées par les journaux au sujet de leur départ étaient de pure fantaisie :

« J'ai accompagné mon frère Romain rue Duret, a dit Maria, et ensuite nous avons rejoint notre famille à la gare d'Orsay, où tous ensemble nous avons pris le train directement pour Madrid et sans nous arrêter à Bordeaux, comme on l'a prétendu. Maria a ajouté que le 9 mai toute la famille était installée à la calle Ferraz, et que ce fait est établi par des factures et des notes datées de ce jour. »

Le juge ayant demandé à Maria quelles étaient les raisons qui lui avaient fait quitter Paris, l'inculpée a répondu :

« J'obéissais à ma sœur Thérèse, et dès l'instant où elle m'a dit de partir avec eux, je l'ai suivie sans me préoccuper d'autre chose. »

Maria Daurignac a été réintégrée à la Conciergerie à six heures.

INFORMATIONS

Les accidents du travail

Par arrêté, il est institué au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes une commission chargée d'étudier les difficultés relatives à l'application de la loi soumise du 9 avril 1898, aux accidents du travail survenus dans les établissements pénitentiaires ou dans les établissements hospitaliers. Elle sera composée de vingt membres : 1° quatre membres du Parlement ; 2° huit membres désignés par le ministre du commerce, de l'industrie ; 3° huit membres désignés par le ministre de l'intérieur. Les membres du Parlement désignés pour faire partie de cette commission sont : MM. Millebrand, ancien ministre du commerce, qui en sera le président ; Strauss, sénateur ; Bienvenu-Martin et Mirman, députés.

Obsèques de M. Raynal

Dimanche ont eu lieu à Paris les obsèques de M. David Raynal, sénateur de la Gironde.

Dans le cortège on remarquait un grand nombre de notabilités politiques : MM. Combes, Fallières, Waldeck-Rousseau, Casimir Périer, notamment s'y trouvaient. Au cimetière, 7 discours ont été prononcés.

CHRONIQUE LOCALE

On nous écrit de Figeac :

Distribution des rôles de l'impôt foncier

Depuis... apparemment, le règne de Charles VII... les avis concernant l'impôt foncier des portes et fenêtres, mobilière etc... sont distribués avec une majoration de 0,05 par avis et on en met deux, trois et peut-être davantage, sous la même bande avec un affranchissement de 0,05.

L'administration des contributions directes prélève donc $0,05 \times 3 = 0,15$
Affranchissement..... 0,05
Excédent..... 0,10

Ce qui, pour une commune de 200 bandes, donne le joli chiffre de 20 fr. Sur 36,000 communes, cela constitue un bénéfice de $20 \times 36,000 = 720,000$ fr.

Le Journal du Lot voudrait-il nous dire quel est l'emploi de ces 720,000 francs ?

— Rép. — Nous l'ignorons totalement !

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances

de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1°. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2°. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

CAHORS

Questions d'Enseignement

Nos confrères du Réveil du Lot et de la Dépêche continuent à publier sous forme de « lettre ouverte à MM. les Conseillers municipaux de la ville de Cahors » diverses communications émanant d'un groupe de « pères » ou de « mères » de famille !

Ces communications concernent soit l'organisation de notre réseau scolaire, soit la pétition signée relative à l'hygiène des écoles.

Dans notre numéro de samedi 24 janvier, nous avons exposé, sans réticences, notre manière de voir. Il résulte des renseignements qui nous sont parvenus de divers points que nous ne sommes pas passés à côté du sentiment public. Il en est généralement ainsi quand on n'envisage une question qu'au point de vue de l'intérêt général et non à travers le prisme trompeur de... quelques convenances personnelles.

Avant de reprendre la plume, nous avons tenu à nous entourer de tous les renseignements que nous avons pu recueillir auprès de bon nombre d'intéressés et de quelques personnes compétentes.

Aujourd'hui nous sommes documentés et nous n'hésitons pas à communiquer au public cadurcien notre manière de voir.

Lorsque s'opéra la fusion des écoles, nous connaissions trop peu Cahors et ses besoins scolaires pour prendre un parti et nous gardâmes le silence. Nous savions seulement que le Vieux-Palais était — et est encore — une ruine, et que nos enfants n'y étaient pas en sécurité.

Cela, personne ne l'a contesté.

Que pouvait-on craindre de la fusion ? Que les enfants de l'école du Vieux-Palais n'allassent grossir le contingent de l'école privée congréganiste. Qui voudrait affirmer qu'il en a été ainsi ?

Que la liberté du père de famille n'existait plus ? Ce n'est pas sérieux. La plus grande partie des élèves restèrent fidèles à leurs instituteurs qui ne faisaient que changer de local et les autres allèrent recevoir l'instruction à l'école primaire annexée à l'école Normale de garçons où il y a encore de la place.

La lettre au Réveil du Lot porte cette question que son auteur croit sans réplique et que l'on croirait extraite de la Semaine religieuse.

« Que deviendrait un enfant chassé de l'école de M. Vidal ?

« Quel serait le devoir du père républicain ?

« Devrait-il envoyer son fils chez les frères ou le garder chez lui ? »

Un clercal dit :

Que deviendrait un enfant chassé de l'école chrétienne qu'on fermerait ?

Quel serait le devoir du père catholique ?

Devrait-il envoyer son fils chez les laïques ou le garder chez lui ?

Oh ! comme la caque sent le hareng !

On nous assure qu'il a été répondu à la question en plein conseil municipal.

En tout nous ferons remarquer 1° que son cas — de l'enfant visé — est le même que celui de tous ses camarades de France : 2° Qu'un enfant ne peut être renvoyé d'une école publique que pour un fait très grave et qu'il n'appartient ni à un directeur ni à une directrice d'école de prononcer l'exclusion définitive d'un élève.

Et que ferait le père de famille républicain si au lieu d'habiter Cahors, il était employé à la sous-préfecture de Figeac ou à celle de Gourdon ?

Et que font les pères de famille républicains des 20.000 communes de France où il n'y a qu'une école publique ?

A Cahors, au moins, nous avons outre l'école publique de la rue du Lycée, l'école primaire annexée à l'école normale d'instituteurs que nous devons utiliser puisque la ville a fait des sacrifices pour sa construction.

Quand les deux écoles primaires (rue du Lycée et l'école annexe) ne suffiront plus nous verrons ce qu'il y a à faire

Nous ne serons jamais, nous le répétons contre la création d'une nouvelle école de garçons le jour où elle nous paraîtra nécessaire aux besoins du service. Et ce jour viendra par suite de la disparition obligée de l'école privée congréganiste dont on se débarrassera de plus en plus.

Mais en attendant nous demandons, avec la grande majorité de la population que, notre dévouée municipalité consacre ses ressources à un aménagement plus confortable de l'école maternelle du Vieux-Palais, de l'école de filles de la rue Fénelon et de l'école de garçons de la rue du Lycée.

Les écoles de hameau, notamment celle de St-Henri sont délabrées ; St-Cirice réclame une école publique et St-Georges n'attend plus que le départ des « Colombes » pour réclamer avec plus d'énergie que jamais.

Voilà des besoins urgents sans compter l'installation de l'école des filles de la Place Thiers dans l'immeuble des Petits-Carmes.

Il faut que les enfants de la démocratie cadurcienne trouvent dans les écoles existantes le confort et l'hygiène nécessaires. Il ne faut pas qu'un conseiller municipal, par exemple, puisse dire : « J'enverrais bien mes enfants chez les laïques au lieu de les confier aux congréganistes, mais les écoles laïques sont en trop mauvais état. »

Le prétexte a sa valeur, il faut le détruire.

Donc, aménageons bien nos écoles qui fonctionnent à la satisfaction de tous, nous verrons ensuite.

Quant à la lettre qui concerne la pétition pour le balayage des classes, nous avouons ne pas comprendre. Actuellement la ville emploie 4 femmes de service dans les écoles maternelles de la ville et nous n'avons jamais su qu'il y eût des abus.

Pourquoi donc insinuer qu'il pourrait s'en produire dans le nouveau service à organiser ? La mesure sollicitée par les pères de famille et qui doit encore favoriser nos écoles sera sûrement prise en considération par le conseil municipal.

Ne faisons pas l'injure à la municipalité de croire qu'elle n'organiserait pas ce service d'une façon convenable et aux directeurs et directrices qu'ils peuvent même être soupçonnés de détourner les balayeurs ou balayeuses de leurs devoirs.

Et alors ! quel but poursuit-on ?

De passage

Monsieur Delpech, Sénateur de l'Ariège, Président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, Vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme et du Comité Radical-Socialiste, était de passage hier à Cahors.

Arrivé dimanche soir, il a reçu quelques amis à l'hôtel des Ambassadeurs hier matin et est reparti pour Paris à 2 heures 50.

Compatriote

Notre compatriote M. Arnault, ancien président du tribunal de Lombes, est nommé président honoraire à ce siège.

Au 7^e de ligne

M. Sarda, capitaine au 7^e, passe au 85^e d'infanterie, est maintenu en congé.

M. de Pérignon, capitaine au 124^e, passe au 7^e.

M. Alavoine, lieutenant breveté au 7^e d'infanterie, stagiaire à l'état-major, de la 70^e brigade d'infanterie, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général commandant cette brigade.

Acte de probité

Le jeune André Delpech, âgé de 10 ans, élève du lycée Gambetta, fils de M. Del-

pech, huissier à la préfecture, a trouvé sur la voie publique un livre richement relié qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni extraordinairement et d'urgence samedi 31 janvier, à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Costes, maire, sénateur.

Etaient présents : MM. Costes, Mazières, Parazines, Combarieu, Rous, Fournié, Combettes, Tassart, Périé, Rouffl, Vincens, Besse, Séguy, Ausset, Lacroix, Delpech, Vinel et Cagnac.

M. Combarieu, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Soutiens de famille. — Demandes des réservistes Jean Barthélémy et Almayrac. — Avis favorable.

Renvoyé à la commission des finances : 1^o Une demande de subvention formée par le directeur du théâtre de Montauban, qui s'engage à donner une représentation par semaine.

2^o Une demande de secours formée par Mme Gauthier, veuve d'un employé de la ville.

Renvoyé à la commission des finances une pétition adressée par un groupe de pères de famille, tendant à faire balayer les classes des écoles primaires par un employé au service des écoles et non par les élèves.

Une pétition des habitants des rues Saint-James, Saint-Urcisse et des Pénitents, tendant à la réparation des dites rues est renvoyée à la commission des travaux publics, de même qu'une demande de déplacement du bec de gaz dans la rue Dominici.

Le conseil donne un avis favorable à une pétition relative au classement comme voie de grande communication de l'avenue de la place Thiers.

Renvoyé à la commission des travaux publics une demande de concession de terrain dans le cimetière de Saint-Henri formée par M. Delpon.

Renvoyé à la commission de l'enseignement une demande de remise de frais d'études au collège de jeunes filles formée par le sieur Vauers en faveur de sa fille.

Le conseil accorde un complément de remise (206 fr. 26) en faveur d'employés d'octroi.

Une demande d'achat de terrain restant de la maison Brassac, située rue Rousseau, moyennant 2,800 fr. faite par M. Luc, est adoptée.

Le conseil accorde une mitoyenneté de mur de M. Masbou pour le prix de 200 fr.

Avis favorable est accordé à une demande de services de transport à vapeur sur route des voyageurs et marchandises de Valence à Cahors.

Le directeur de la compagnie d'Orléans informe le préfet du Lot que le vœu formé par le conseil municipal, tendant à adjoindre une voiture de troisième classe au train de marchandises numéro 3593 de Cahors à Brive, ne peut être pris en considération.

Le conseil autorise le maire à traiter avec MM. Courreau et Cie, de Montauban, pour l'établissement de voitures de place dans notre ville.

M. le maire fait connaître au conseil que le ministre de l'instruction publique a fait don au musée de Cahors d'un certain nombre d'estampes. Le conseil adresse ses remerciements à M. le ministre.

Avis favorable est donné à deux legs faits à la fabrique de la cathédrale par la veuve Peyrissac d'une terre évaluée à 4,500 fr. et à la fabrique de St-Barthélémy par un sieur Pradal, d'un titre de 32 fr. de rente 3 0/0.

Avis favorable est donné à une demande de prise d'eau sur le Lot, au lieu dit Englandières, formée par le sieur Hippolyte Bédier.

Cent seize nouvelles prestations sont inscrites au rôle supplémentaire pour l'année 1903.

Avis favorable est donné à une demande de création d'école publique à Saint-Cirice.

Une prolongation de Bourse Galdemar au lycée Gambetta est accordée en faveur du jeune Galtié.

M. Cagnac, au nom de la commission des travaux publics, propose le vote d'une somme de 118 fr. 35 pour indemniser à Mme veuve Saint-Sebe. — Adopté.

Le même rapporteur propose le rejet d'une demande d'achat de terrain à l'angle de la rue Pierre-Brunies, formée par le sieur Malbert ; en conséquence, M. Cagnac propose le maintien du statu quo jusqu'à l'élargissement de la rue. — Adopté.

M. Besse, au nom de la commission des travaux publics, propose le rejet d'une offre de vente de terrain rue Mascoutou faite à la ville par le sieur Baqué. — Adopté.

M. Combarieu, rapporteur de la commission des finances, propose d'exercer des poursuites contre la femme Miguiet, de Sénailiac, (Lauzès), qui, le 13 novembre dernier, a refusé d'acquiescer des droits sur les fromages qu'elle rentrait en ville, sous le prétexte que c'était des fromages frais. — Adopté.

M. Périé, au nom de la commission des finances, propose d'accepter l'offre faite par M. Farges, chiffonnier tendant au triage gratuit des immondices de la ville situées au pont Valentré.

Le conseil accepte l'offre mais exige que M. Farges ait un ouvrier permanent pour ce service.

Une demande de M. Mayac, artiste peintre, sollicitant l'emploi gratuit de conservateur du matériel et des décors du théâtre de notre ville

est renvoyée à la commission des travaux publiés.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Le Concert de l'Orphéon

Que l'Orphéon reçoive ici tous nos enthousiastes remerciements pour la bonne soirée qu'il nous fit passer dimanche. Il lui sera beaucoup pardonné pour les quelques instants d'excellentes sensations qu'il nous procura. Eh quoi ! l'Orphéon serait-il dans le cas d'avoir besoin de notre indulgence ? Non, certes, mais les quelques accidents du programme ont besoin d'être un peu... expliqués, ou, ce qui est préférable laissés dans l'ombre.

Et je veux mettre tout de suite en lumière celle qui domina toute la soirée de l'autorité de sa grâce, de sa jeunesse et, ce qui est mieux, de son talent : j'ai nommé Mlle Carlotta Stubenrauch. Et j'ai plaisir à constater le succès de cette jeune artiste s'imposant à l'admiration d'une salle un peu éternée, par la puissance de sa virtuosité hors de pair et de sa manière tout-à-fait personnelle, tout comme s'il n'y avait eu là que des « Musickliebhaber » (amateur passionné de musique) ainsi qu'ils disent au-delà du Rhin. (Ne nous alarmons pas, Mlle Stubenrauch, quoique Berlinoise est prix du Conservatoire de Paris où elle a concouru après deux années d'études). Au reste, au dire des connaisseurs, Mlle Stubenrauch joint à une pratique savante et déjà longue de son instrument un sens très élevé et très particulier de la phrase mélodique. Et, voyez comme cela se trouve, le public est d'accord avec les connaisseurs pour applaudir, puisqu'elle a été rappelée plusieurs fois et qu'elle a dû jouer une étude de Paganini, qui n'était pas au programme. Public et connaisseurs n'y ont rien perdu.

Dans le cadre de nos louanges, il convient ensuite de donner une place plus qu'honorable à Mlle de Rysoor, cantatrice consciencieuse et avertie, incomparable de charme, de délicatesse et de justesse dans son interprétation des romances de Berlioz, de Martini et des vieilles chansons. Ceci aussi est un succès et il y a lieu de se réjouir de cette lueur de véritable art si favorablement accueillie du public. Mlle de Rysoor est une déracinée de Bourgogne, transplantée à Montmartre. Dans son nouveau pays d'adoption elle a appris plus que des turlutaines, et elle a adopté un genre qui lui réussit très bien. Cela n'est pas donné à tout le monde.

Paul Delmet est le charmeur d'un certain milieu ; pour ceux qui ne le connaissent pas, il est bien tel que le dépeignent ses chansons ; mais il a surtout l'art de faire admirablement sonner sa corde avec une uniformité voulue à travers une musique pas toujours très neuve. Gageons que sa scie de « l'Escalier » (un de ses talents d'à côté, cette scie !) n'a jamais eu à Montmartre le succès qu'elle a en province.

Jetons un voile, si vous le voulez bien sur ce malheureux ténor Marely (ténor, pourquoi ténor ? pourquoi pas allumeur de Quinquets ?) et sur ce malencontreux opéra-comique qui a terminé la soirée : Rose et Colas. L'œuvre ne vaut pas grand chose, l'interprétation a été au-dessous de tout. A part ça !...

M. Libert a fait de son mieux pour nous égayer. Il y a parfois réussi. Mais est-ce vraiment à l'Odéon qu'il a puisé ce répertoire là ? Au fait, c'est peut-être dans le monde. Oh alors...

Envoyons quelques mots aimables à M. Bretonneau, accompagnateur fidèle de tout le monde. Il serait si facile au pianiste de tout gâter et il est si épineux pour lui de tout mettre en valeur.

L'Orphéon a fait entendre deux de ses anciens chœurs : très bon aux répétitions paraît-il, il a été bon au concert. Il a marqué quelques nuances très heureuses dans les piano ; très rarement la justesse a fait défaut, moins rarement l'ensemble. Et pour finir un bouquet d'hommages à la musique du 7^e de ligne pour l'interprétation de la suite de l'Arlésienne, de Bizet. Voilà une œuvre acclimatée à Cahors et c'est justice.

P. S. — Au dernier moment on nous apprend que, les artistes ayant encore quelques soirées à donner dans d'autres villes, M. Marely a pris le parti de danser le Cake-Walk avec Mlle Guez. Cela remplace l'opéra-comique de Monsigny et fatigue

moins la mémoire. Ils ont un succès fou les jours où le ténor n'est pas souffrant.

Nous avons remercié les organisateurs de cette belle soirée, il nous reste à adresser des félicitations toutes spéciales à M. Louis, le sous-chef du 7^e qui a dirigé l'Orphéon d'une façon absolument remarquable.

Bibliothèque municipale

L'adjudication des travaux à exécuter pour l'emménagement de la bibliothèque a eu lieu samedi à l'hôtel de ville, en présence de Costes, maire et sénateur, assisté de MM. Parazines, adjoint, et Combarieu, conseiller municipal.

Premier lot. — Maçonnerie, escaliers, parquets, gros fers et serrurerie. Montant des travaux, 28,357 fr. 60.

Deux soumissionnaires.
M. Justy a été déclaré adjudicataire à 23,900 fr.

Deuxième lot. — Maçonnerie et water-closets. Montant des travaux, 1,265 fr. 80.

Huit soumissionnaires.
M. Froment, adjudicataire, avec 1 0/0 de rabais.

Troisième lot. — Fumisterie. Montant des travaux, 1,500 fr.

Deux soumissionnaires.
M. Alazard, adjudicataire, avec 11 fr. 50 0/0 de rabais.

Quatrième lot. — Plâtrerie et décorations. Montant des travaux, 4,652 fr. 40.

Neuf soumissionnaires.
M. Lescale, adjudicataire, avec 15 0/0 de rabais.

Cinquième lot. — Serrurerie. Montant des travaux, 850 fr.

Cinq soumissionnaires.
M. Anzy, adjudicataire, avec 15 0/0 de rabais.

Sixième lot. — Peinture et stores. Montant des travaux, 1,460 fr.

Cinq soumissionnaires.
M. Paulin Delcros, adjudicataire, avec 3 0/0 de rabais.

Concours d'animaux gras

Lundi, à 1 heure de l'après-midi, a eu lieu sur la place Thiers, le concours d'animaux gras, sous la présidence de M. Desprats, conseiller de préfecture, représentant M. le Préfet empêché.

Avant de proclamer les résultats de ce concours, M. Delbreil, vice-président de la Société Agricole et Industrielle du Lot, a prononcé une allocution dans laquelle il exprime tous ses remerciements à la municipalité, à qui revient tout le mérite de l'organisation du concours.

Après cette allocution, M. Delbreil proclame les noms des lauréats suivants :

Bêtes à cornes. — Bœufs

- 1^{er} Prix : 110 fr. M. Devès, à St-Médard.
 - 2^e — 100 fr. M. Rigal-Peyrot, à Douelle.
 - 3^e — 90 fr. M. Lagarde, à Cazals.
 - 4^e — 80 fr. M. Cavalié, à Caix.
 - 5^e — 70 fr. M. Grimal, à Pélaçoy.
 - 6^e — 60 fr. Mme veuve Brugalières, à Saint-Denis.
 - 7^e — 50 fr. M. Pouzet, à Luzech.
 - 8^e — 40 fr. M. Malbert, à Bégoux.
- Mention honorable. — MM. Mourguès, à Saint-Denis et Alazard, à Cazes (Cahors).

Vaches

Prix créé, 23 fr. M. Terrié, à Nuzéjols.

Bêtes à laine

- 1^{er} Prix : 40 fr. M. Cavalié, Casimir, à Arcambal.
- 2^e — 35 fr. M. Deltail, Antoine, à Arcambal.
- 3^e — 30 fr. M. Conquet, à Cessac-Douelle.
- 4^e — 25 fr. M. Cavalié, Emile, à Caix.
- 5^e — 20 fr. M. Sébal, aux Ramonets.
- 6^e — 15 fr. M. Raynal, à Larroque-des-Arcs.
- 7^e — 12 fr. M. Hugon, à Boissières.

Foire

La foire du 2 février a été importante à cause du concours d'animaux gras. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

- Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kil.
- Veaux, de 80 à 85 c. le kil.
- Porcs gras, de 51 à 54 fr. les 50 kil.
- Porcelets, de 20 à 45 fr.
- Moutons gras, de 75 à 80 c. le kil.
- Agneaux, 90 c. le kil.
- Blé, 18,75 l'hectolitre.
- Mais, 11,80 id.
- Pommes de terre, 3,50 à 4 fr. les 80 lit.
- Volaillerie grasse, 70 c le 1/2 kil.
- Poulets, 0,80 le 1/2 kil.
- Dindons, 0,50 le 1/2 kil.

Oies mortes, 0,90 à 0,95 le 1/2 kil.
Œufs, 0,80 la douzaine.
Il n'y a eu ni vols ni accidents.

Théâtre de Cahors

Samedi, 7 février, la tournée Andrel donnera sur la scène de notre théâtre, une représentation de :

L'AFFAIRE KRACFORT
ou le coffre-fort mystérieux

folie-vaudeville en 3 actes, de MM. Joullot et Fernoux, et le *Petit Agilon*, parodie en 2 actes tirée du chef-d'œuvre de Rostand.

Nous aurons prochainement une représentation de *Résurrection* par l'excellente tournée Albert Chartier, cela ne peut manquer d'attirer et d'intéresser notre public. Cette représentation nous montrera tout un coin de Russie, avec ses nobles, ses officiers, ses bourgeois, ses conspirateurs et ses filles. Cet ouvrage est assuré du succès devant notre public de lettrés, de raffinés, de délicats ; cette œuvre de large pitié, de haute humanité, triomphera devant le public entier, car il n'y a qu'un mot pour qualifier cette pièce, le mot *admirable*.

L'auteur unit à l'intérêt de cette pièce l'art littéraire et poétique dans sa plus complète manifestation.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 FÉVRIER 1903

- A. Frangésa (Allegro militaire) Ad. Gauwin.
 - L'Ambassadrice (Ouverture) Auber.
 - L'Arlésienne en deux suites Bizet.
 - 1^{re} suite : 1 Prélude,
2 Minuetto,
3 Adagietto,
4 Carillon.
 - 2^e suite : 1 Pastorale,
2 Intermezzo,
3 Farandole.
- Les Echos des concerts (Quadrille) X...
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

Arrondissement de Cahors

LUZECHE. — Mariage. — Nous apprenons le mariage de M. Edmond Pons, médecin-vétérinaire à Luzech, fils de notre ami M. Pierre Pons, médecin-vétérinaire, juge de paix suppléant, avec Mademoiselle Marie-Sylvie Soullignac, de Prayssac.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos meilleurs vœux.

Arrondissement de Gourdon

LAMOTHE-FÉNELON. — Ligue des Droits de l'Homme. — La Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen, section de Lamothe-Fénélon, s'est réunie le 29 courant.

Déplorant l'état d'infériorité où se trouve la commune au point de vue scolaire, la Ligue a émis et envoyé à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Gourdon, un vœu concernant la construction d'un groupe scolaire.

Avant de se séparer les membres présents ont décidé d'envoyer à M. le Président du Conseil la lettre suivante :

« Réunis ce jour, les Membres de la Commission exécutive de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen et du comité radical de Lamothe-Fénélon ont l'honneur d'adresser à M. le Président du Conseil, leurs plus sincères félicitations pour l'énergie qu'il déploie dans l'exécution de la loi sur les associations, ils l'engagent très vivement à continuer la lutte et espèrent qu'il voudra bien se rappeler qu'à Lamothe-Fénélon ils ont un couvent école de 16 religieuses dont ils voudraient se débarrasser.

» Dans l'espoir que ce jour désiré viendra bientôt, ils prient M. le Président du Conseil, d'agréer l'hommage de leur respectueux dévouement et de leur fidélité à la République. »

Le *Journal du Lot* est en vente au bureau de tabac de Lamothe.

SOULLAC. — Justice de paix. — M. Briat, Antoine, est nommé greffier de la justice de paix de Souillac en remplacement de M. Bouygues, démissionnaire.

BULLETIN FINANCIER

Le marché qui avait débuté dans d'excellentes conditions revient hésitant en clôture et les premiers cours inscrits n'ont pu être conservés.

Le 3 0/0 finit à 100 fr. après 100,12 premier cours perdant ainsi une partie du report coté samedi.

Les Actions des Etablissements de Crédit sont fermes : le Comptoir national d'Escompte à 596 ; le Crédit lyonnais cote 1.119 ; le Crédit Foncier s'avance à 748 ; la Société générale à 629.

Nos chemins n'ont pas sensiblement varié : le Lyon à 1427 ; le Nord à 1835 et l'Orléans à 1525.

Le Suez revient à 3810.
Parmi les Fonds étrangers : l'Extérieure clôture à 90,10 ; l'Italien à 102,80 ; le Portugais à 32,90.

Le Serbe 4 0/0 se traite à 80,70.
Le Turc D est demandé à 30,95 et la Banque Ottomane, 614.

La Compagnie des Moteurs à gaz et Constructions mécaniques ouvre une souscription publique à 17.000 actions nouvelles au prix de 130 fr. Un droit de préférence est réservé aux porteurs d'actions anciennes.

La Compagnie reçoit directement les souscriptions ainsi que les grands Etablissements de Crédit à Paris et dans toutes leurs agences départementales.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS
Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

65 bureaux à Paris et dans la banlieue, 314 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
1 Dim.	+ 7	+ 3	765	Pluie
2 Lundi	+ 7	+ 8	763	Couv
3 Mardi	+ 4,5	0	774	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau.

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

X

Idylle irlandaise

J'ai plus dettes que je n'en pourrais payer de ce jour jusqu'à celui du jugement dernier. Aussi n'ai-je pas l'intention de les payer. Pendant que je suis caché ici, je vais essayer de traiter d'une façon quelconque avec nos maudits créanciers et les Juifs. Ce n'est que trop vrai que nous sommes pauvres, et, à ce que je vois, nous risquons de passer le reste de notre vie sur cette terre d'exil, ajouta le comte en poussant une espèce de sourd gémissement.

Un léger sourire creusa des fossettes sur les joues rosées de Cecil, un éclair de bonheur scintilla dans ses yeux.

Elle jeta un regard sur la petite maison de campagne émaillée de marguerites, sur les collines revêtues de leur toison de pourpre et

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

sur les tours du vieux château qui se dessinaient vigoureusement sur le ciel avec une expression qui indiquait que pour elle, du moins, la perspective d'un œil perpétuel en Irlande n'avait rien d'effrayant.

— Eh bien, papa, fit-elle d'un air rêveur, quand cela serait ? Cet endroit est très agréable : si nous sommes pauvres, la vie ici ne coûtera pas bien cher. Pourvu que je reste ici à côté de toi, avec Thérèse, mes livres et mon piano ; je prendrai mon parti d'y rester pour toujours.

Son père se retourna en lui jetant un coup d'œil où se peignaient l'étonnement et la répulsion que lui inspiraient les paroles qu'il venait d'entendre.

— Ecoutez là ! Elle se contenterait de rester ici ! Tu mangerais des pommes de terre avec les naturels du pays, tu ferais des vêtements de cuir, tu marcherais pieds nus, tu porterais des robes de laine éfrangées tombant au dessous des genoux, tu prendrais l'agréable accent du nord de l'Irlande et tu finirais par te marier avec Lanty Lafferty, je suppose, ou avec cet autre drôle qui répond au nom de Mickey ! Si tu as encore du bon sens, Cecil, je t'engage à faire attention à ce que tu dis !

Cecil se tut en rougissant.

Oh non ! ce n'était pas Lanty Lafferty qu'elle eût jamais épousé !

— Mais, Cecil, pourquoi cette rougeur qui envahit vos joues ? Pourquoi incliner, comme vous faites, cette belle et fraîche figure. Pourquoi l'évocation soudaine devant vos

yeux d'Edmond O' Donnell avec sa haute taille, son air hardi, ses yeux remplis de flammes ? Est-ce à cause de lui que vous ne redoutez pas de rester pour toujours exilée en Irlande ?

— Non... non... reprit le comte en voyant que sa fille gardait le silence. Nous quitterons ce pays. Je n'ai qu'une espérance, et c'est sur toi qu'elle repose, fit-il, en jetant sur sa fille un regard pénétrant.

— Sur moi, papa ?

— Oui... ton mariage. Qu'as-tu à rougir ? D'ici un an ou deux, l'âge sera venu pour toi de prendre un époux, et Tregenna sera de retour en Angleterre. Tu sais, bien entendu, que c'est chose convenue depuis plusieurs années qu'il doit se marier avec toi quand vous serez en âge. Il est prêt à tenir cet engagement, et certainement tu n'y mettras pas obstacle. Tregenna est riche, énormément riche, et il ne laissera pas son beau-père dans la misère. Je te donne ma parole d'honneur que mon dernier espoir repose sur lui. Je vais essayer de m'arranger avec mes créanciers, et quand les choses seront un peu en ordre, nous retournerons en Angleterre. Tu seras présentée à la cour, et je pense bien que tu y feras sensation. Je te laisserai profiter de la première saison que tu passeras dans le monde, et dès qu'elle sera terminée, tu te marieras avec sir Arthur Tregenna.

Cecil écoutait les paroles de son père en baissant les yeux.

Tout cela lui semblait juste... c'est de cette façon judicieuse que l'on marie les filles en

France, où les parents et les tuteurs ont la bonté de les délivrer des soucis toujours délicats de l'amour.

Elle écouta son père avec soumission et lui répondit, sinon dans les mêmes termes, du moins dans le même sens que M. Foker, un des héros de Tackeray, disant : « Comme il vous plaira, monsieur ; quand vous aurez besoin de moi, vous n'aurez qu'à agiter la sonnette. »

La jeune fille retomba ensuite dans ses réflexions, et se demanda rêveusement si le jeune O'Donnell ne viendrait pas ce soir-là à Torryglen.

Le jeune O'Donnell vint. Le petit salon de la maison de campagne était éclairé avec des bougies, un feu de tourbe flambait dans le foyer, un tapis aux couleurs voyantes était étendu sur le parquet, du papier peint couvrait les murs, et de jolis petits paysages ensoleillés les ornaient ça et là.

Cette pièce servait à la fois de salon et de bibliothèque, car tout un côté était garni de livres.

Un petit piano était placé entre les deux fenêtres donnant sur la façade.

Cecil y jouait un morceau, tandis que son père était assis devant un bureau qui se trouvait vis-à-vis.

(A Suivre).

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

IV

Des inconvénients que présente le séjour d'une ville habitée par des bourgeois désœuvrés

Saint-Pierre d'Albigny, bâti sur une légère élévation, au point culminant de la vallée de l'Isère, fut une cité importante au temps des rois de Bourgogne, et s'appelait alors *Albinicum Magnum*.

Elle faisait partie, au moyen âge, des immenses domaines des seigneurs de Miolans. L'un d'eux y fonda, en 1581, un couvent d'Augustins, un autre y apporta, au retour des Croisades, des reliques insignes : trois épines de la couronne de Notre Seigneur Jésus-Christ, que l'on y vénère encore aujourd'hui.

Cette heureuse ville n'a donc pas d'histoire, et le seul fait qu'on y rappelle avec orgueil, c'est qu'elle donna hospitalité à Henri IV, lors

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

du fameux édit de Montmélian, en 1600.

Saint-Pierre ne renferme aucun monument. La ville est petite, coupée en croix par quatre rues, un peu étroites, assez tortueuses, l'une montant, les autres descendant, et réunies par une large place, terrasse naturelle à l'extrême bord de laquelle s'élève l'église, dont le clocher coiffé, d'une coupole à la russe, n'est pas d'un effet séduisant.

Les maisons sont coquettes, blanches ou roses, ornées de volets verts, avec de charmants jardins, des terrasses, des belvédères.

Le paysage d'alentour est pourtant ravissant, d'une variété infinie.

Ici, c'est un village perdu à l'ombre d'un groupe de châtaigniers autour d'une maison grisâtre chargée de vignes ; là c'est un ravin, déchirant le sol uni de la plaine, et recélant un ruisseau qui tombe de cascade en cascade, faisant mouvoir un moulin, ou mettant en mouvement les engrenages compliqués d'une filature ; ailleurs, des marais entourés de saules, forment une solitude que ne trouble que le croassement des grenouilles ; plus loin, c'est une gentilhommière, avec ses tourelles de provières, son parc en miniature, ses fermes rustiques aux toits de chaume ; et enfin, de quelque côté qu'on se place, l'horizon offre de grandes lignes, un vaste panorama, encadré de tous côtés par des entassements prodigieux de montagnes, aux aspects variés et superbes.

Dès le grand matin, les bourgeois de Saint-Pierre prirent pour but de promenade le manoir de Mainrouge, distant à peine d'un demi-

kilomètre et par petits groupes, ils arpentèrent la route aux courbes sinueuses qui y conduisait.

Les indiscrétions du notaire Galtier les avaient mis sur la piste ; ils cherchaient à voir et surtout à savoir ; ils ne virent rien, et ne surent pas davantage.

A travers les grilles, le petit château leur apparut, portes et volets clos, parfaitement silencieux et tranquille. De ses cheminées s'échappaient de légères spirales de fumée bleue, qui allait, ondoyante, se perdre dans l'azur.

Le major Long était là, et aussi le percepteur qui contait depuis dix ans une histoire d'ours, et encore le papa de la poune Renaud, et M. Barbier de Montbenoit, et le sire de Galue, né Chottard, et même, avouons-le sans détour, M. le baron de Blanchelaine, appuyé sur le bras du docteur Monaton.

Ils défilèrent les uns après les autres devant la grille, fixant des regards déçus sur la façade brune où la neige dessinait des ornements en marbre de Paros, et regrettant fort l'absence du sexe faible, dont l'astuce naturelle aurait eu bien vite raison des volets épais, des portes fermées, du silence des serviteurs, des secrets de la maisonnée.

Major Long jura *mi pauvre homme !* en puisant coup sur coup des prises de tabac dans la boîte de M. de la Galue, boîte en or émaillée d'un blason tout neuf.

Le percepteur trouva une comparaison très ingénieuse entre M. l'abbé d'Hauteluçe et l'ours qu'il n'avait pas tué, là-bas, dans les forêts

de Saint-Hugon.

Le seul baron de Blanchelaine dédaigna de prendre part à ces bavardages qu'il considérait comme étant au-dessous de sa dignité ; mais le docteur Monaton, le raillant avec cynisme, écoutait de toutes ses oreilles et regardait de tous ses yeux.

La compagnie ayant stationné un quart d'heure sur le chemin, piétinant la neige glacée où se voyaient encore les traces de la berline, regagna de guerre lasse, la grand'place du bourg, où chacun fit part de ses impressions aux voisins qui n'avaient pu se joindre aux explorateurs.

Puis d'un commun accord, il fut décidé que l'on tenterait une seconde exploration, et le major Long, Monthonoit, la Galue, Blanchelaine, Monaton, le percepteur, se remirent en route, gais et pleins d'espoir.

Ils traversèrent la rue du Pont d'un pas solennel, pénétrés de l'importance de leur mission.

Mainrouge, quand ils y arrivèrent, avait changé d'aspect un soupire de satisfaction s'échappa de quarante robustes poitrines.

La double porte, en noyer à moulure qui s'ouvrait sur le perron, rabattait ses deux panneaux sur les côtés laissant voir une porte vitrée, en plein cintre.

Aux fenêtres, on voyait retomber en plis légers, des rideaux de mousseline derrière les vitres luisantes.

(A Suivre).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 30 janvier 1903, rendu sur les poursuites d'un créancier, le Tribunal a déclaré en état de faillite le sieur Théophile AMOUROUX, scieur de long, domicilié à Puy-l'Evêque ; ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera.

Ordonné l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt.

Nommé M. Jules Fayret, juge-commissaire, et M. Lacosse, arbitre de commerce, syndic provisoire.

Pour extrait,

Le Greffier,
A. POULVEREL.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement en date du 30 janvier 1903, rendu sur les poursuites d'un créancier, le Tribunal a déclaré en état de faillite le sieur Jean ROUJOL, fils de l'ainé, mécanicien exploitant une scierie mécanique, domicilié au Suqual, commune des Junies ;

Ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera. Ordonné l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt.

Nommé M. Jules Fayret, juge-com-

missaire, et M. Lacosse, arbitre de Commerce, syndic provisoire.

Pour extrait,

Le Greffier,
A. POULVEREL

Bibliographie

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes colorées. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur
Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

Voici le sommaire de la *Semaine Populaire Illustrée* de samedi (7 février). Tous les articles, sauf le roman sont complets dans chaque numéro :

Causerie du samedi. Visite à une manufacture de tabacs, par Savigny. — Contes et récits. Une partie de pêche, par André Theuriot, de l'Académie française. — Les Arts en famille. Construction économique d'une table Henri II ; une broderie ; les recettes de Gertrude. — Le mendiant, monologue inédit pour les jeunes filles, par Auguste Germain (reproduction interdite). — Mémoires et souvenirs. Ma boîte aux lettres, par Georges Ohnet. — Études morales. Lettre d'une jeune femme. — Poésie. Les trois Hussards. — Beaux-arts une bonne pipe, tableau de Honoré Umbricht. — Roman. La Fugitive, par Jules Claretie, de l'Académie française (suite). — Revue humoristique de l'étranger. Encore le Vénézuéla ; la cuisine de l'Oncle Sam ; la marche triomphale de Chamberlain, etc. — Pour les enfants. Histoire à raconter : Le bonhomme de neige ; Le pauvre pêcheur. Petite correspondance, etc.

32 pages et quarante gravures sous couverture illustrée pour 15 centimes.

Abonnements : un an, 7 fr. 50 — 3 mois, 2 fr. Envoi Franco d'un numéro spécimen sur demande, à la Semaine Populaire, 10, rue Saint-Joseph, Paris.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et bal-

néaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertuis, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraga (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolets Carcanières, Escouloubre, Ussou-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audoubert-Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradion), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflet (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Gratus-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.